

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/01

OBJET : Aide à l'édition pour des communes et Etablissements publics de coopération intercommunale.

- Canton de Coulommiers.

<p>RÉSUMÉ : Pour favoriser la connaissance du patrimoine départemental, le Département soutient les associations, les communes et Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) présentant des projets de publications originales concernant l'histoire locale. Un projet présenté par la commune de Pommeuse peut bénéficier d'une aide à ce titre.</p>

Depuis plusieurs années, le Département soutient les associations patrimoniales qui agissent en faveur de la connaissance de l'histoire du département de Seine-et-Marne. Une subvention peut ainsi être accordée notamment à un projet de « publication originale, dans l'année, en langue française, sous la forme d'un livre, CD-Rom, DVD-Rom, cassette VHS ou DVD », à l'exclusion des « bulletins d'association, les compilations de documents antérieurs, les travaux et ouvrages de particuliers » selon la formulation du rapport n° 7/04 du 28 janvier 2005 de l'Assemblée départementale portant sur la révision des critères d'octroi des subventions à ces associations.

De telles publications peuvent également être l'œuvre de services municipaux ou intercommunaux, qui sont désormais aussi soutenus dans cette action pour continuer à favoriser la diffusion des connaissances sur l'histoire locale et ainsi développer la connaissance du patrimoine départemental. Dans ce but, l'Assemblée départementale a inscrit au budget 2008 une somme de 10 000 euros au programme « autres actions patrimoniales » pour l'opération « aide à l'édition des communes » (délibération n° 7/01 du 25 janvier 2008) qui peut bénéficier aux communes et Établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

Les communes de Moret-sur-Loing et de Vaires-sur-Marne se sont vu attribuer une aide à ce titre pour l'année 2008 (délibération n° 6/03 du 27 juin 2008).

La commune de Pommeuse a également déposé auprès du Département une demande de subvention pour un projet de publication sur le patrimoine industriel de Pommeuse. Il s'agit d'une publication originale, sous forme de livre, en langue française, avec de nombreuses illustrations. Ce

projet est de nature à promouvoir la connaissance du patrimoine départemental, et je vous propose donc de retenir ce dossier pour un montant total de 2000 euros selon la répartition suivante :

Commune	Edition	Coût estimatif du projet	Subvention
Pommeuse	Ouvrage sur le site industriel « Péchiney »	9 000,00 €	2 000,00 €

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/01 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. PARIGI
Commission n° 7 - Finances

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Aide à l'édition pour des communes et Etablissements publics de coopération intercommunale : proposition d'attribution.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

D'attribuer une subvention à la commune de Pommeuse pour un montant total de 2 000 euros prélevé sur l'enveloppe 2008 du programme «autres actions patrimoniales» sur l'opération «aide à l'édition aux communes».

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

